



25-10-2006

Objet : Bâtiment de services zone des véliplanchistes et « kitesurfers »

Réaménagement du site de la Baie de Beauport (BdB)

Chère madame Boucher,

Nous tenons par la présente à vous tenir informée des plus récents développements suite aux discussions portant sur le sujet en titre. Lors d'une rencontre le 19 octobre dernier avec M. Georges Amyot, architecte coordonnateur du projet, nous avons eu l'occasion de préciser les besoins du groupe que nous représentons en ce qui a trait au bâtiment de services.

En plus des services sanitaires de base (toilettes, douches, salles de change), ce bâtiment doit servir à l'entreposage de l'équipement (planches, voiles, mats, wishbones, etc.). Quarante (40) casiers sont demandés à cet effet pour répondre à la demande anticipée. Par ailleurs, lors de cette première rencontre véritablement dédiée à la discussion sur le bâtiment, nous avons formulé une demande à l'effet qu'une petite section de celui-ci (environ 2.5m de profondeur, voir schéma ci-joint) puisse être utilisable pour se mettre à l'abri des intempéries lorsque la situation le nécessite.

Ce besoin est très important pour nous, particulièrement lors des fréquents vents d'est qui sont les plus prisés par la clientèle des véliplanchistes et des kitesurfers. Il est à noter que ces vents sont généralement accompagnés d'une baisse marquée de la température et de conditions pluvieuses. L'aménagement proposé ne prévoit pas d'abri, alors que celui actuellement présent n'était pas adéquat. Cet espace couvert pour se reposer entre deux sessions sur l'eau et pour permettre les échanges entre les utilisateurs, est nécessaire puisqu'il n'y a pas de solutions de rechange. En effet, il serait inapproprié d'aller au bâtiment principal vêtu de nos habits de néoprène et de nos bottillons ensablés d'une part, alors que celui-ci est trop éloigné de toute façon, d'autre part.

Comme vous le savez, le projet initial présenté le 18 avril dernier représentait une catastrophe pour la pratique de nos activités sur le site de la BdB. Cela fait donc plus de six (6) mois que nous déployons des efforts acharnés afin de faire reconnaître nos besoins essentiels (espace de stationnement suffisant contigu à l'aire gazonnée et à proximité du plan d'eau) pour la survie de la pratique de la planche à voile et du kitesurf, et ce alors que nous avons été les pionniers du développement de ce site, et que celui-ci est unique pour nous dans la région, comme cela a déjà été expliqué.

Heureusement que la dernière version du projet présentée le 13 octobre dernier représente un réel progrès par rapport au projet initial, grâce notamment à votre appui et à une meilleure compréhension de nos besoins par M. Georges Amyot. Nous vous en sommes très reconnaissant. Dans les faits cependant, nous demeurons les grands perdants de ce réaménagement parce que nous n'avons pas été représentés adéquatement par l'Association nautique de la Baie de Beauport (ANBB), avec comme conséquences que nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir présenter nos besoins dès le début des consultations.

En effet, dans le meilleur des cas, l'espace de stationnement et l'aire gazonnée qui nous sont actuellement dévolus et qui satisfont à peine à nos besoins les jours de grande affluence, seront amputés d'une partie très significative dans la partie sud de la zone nous concernant. Celle-ci est particulièrement importante puisqu'elle représente la plus courte distance à franchir pour l'accès au plan d'eau pour les véliplanchistes, puisqu'il n'y a pas d'eau du côté nord à marée basse. Vous avez d'ailleurs été à même de constater l'importance de minimiser au maximum la distance à franchir de notre véhicule au plan d'eau, compte tenu de l'effort considérable requis pour transporter nos équipements. Des difficultés sont donc à prévoir, et ce sans compter l'augmentation fulgurante des adeptes du kitesurf, dont le nombre à plus que doublé cette saison, et ce rythme d'augmentation devrait se maintenir pour des années à venir. Il n'est donc pas évident

que l'espace de stationnement accordé sera suffisant pour répondre aux besoins les jours de grand achalandage.

C'est dans ce contexte et pour les raisons énoncées précédemment, que notre demande d'un espace couvert à même le bâtiment de services pouvant servir d'abri et de milieu d'échange, comme nous l'avons illustré, constitue un minimum qui devrait nous être accordé. Nous sommes probablement les seuls à perdre autant sur les acquis dans le réaménagement en cours. Par ailleurs, notons que notre requête concernant l'aménagement et l'abri contigu au bâtiment ne représente qu'une fraction des budgets qui seront accordés à d'autres types d'utilisateurs.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous accorderez à la présente et réitérons de nouveau nos plus sincères remerciements pour votre appui à nos démarches.

Veillez agréer, Chère madame Boucher, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvon LefebvrePrésident AKVQ

p.j.http://kboum.objectnova.com/akvq/images/akvq/akvq_casiers_bloc_services_gl_06%5B1%5D.10.19.pdf

Dernière mise à jour : (30-10-2006)

Fermer la fenêtre